

N°2023/08

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 07/04/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 21

Date de la Convocation : 03/04/23

OBJET : TARIF DU GOUTER DANSANT

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Michel DUVAL – Jean-Michel – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Nicolas CAPY – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Valérie BOITEZ – Aline GUILLY

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Marie-José DUFOSSE-FRASER – Sergine BERNARD – Sandrine ROUSSEL

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Christian GACQUIERE – Magalie DEVAUCHELLE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Estelle LAUTOUR-GACQUIERE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commission communale « service à la population » organise le jeudi 13 avril 2023, à la salle des fêtes, un goûter dansant animé par accordéoniste local de renom.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de cette animation à 8 euros par personne et précise que ce prix comprendra l'entrée ainsi qu'une part de tarte.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une buvette sera mise en place par une association auxilloise.

Le conseil municipal,

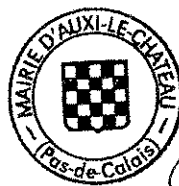
Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré **à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 21 pour) :**

- **APPROUVE** le tarif de 8 € par personne pour le goûter dansant du 13/04/2023.

Et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 07/04/2023

Le Maire,



Henri DEJONGHE